



CONSEIL  
INTERPROFESSIONNEL  
DU QUÉBEC

## **Mémoire du Conseil interprofessionnel du Québec**

*Consultations prébudgétaires*

*Présenté à Monsieur Éric Girard  
Ministre des Finances*

---

5 février 2021



## Présentation du Conseil interprofessionnel et des ordres professionnels

Le Conseil interprofessionnel du Québec est le regroupement des 46 ordres développement du système professionnel, selon les valeurs qui rassemblent les ordres et en fonction de l'intérêt public. Il rassemble près de 400 000 professionnels et professionnelles issus de domaines variés : le droit, l'administration, les affaires, le génie, les sciences, la santé et les relations humaines. Les professionnels représentent environ 10 % de la main-d'œuvre au Québec.

Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil :

- Agit à titre d'organisme-conseil auprès du gouvernement du Québec, tel que prévu par le *Code des professions*;
- Procure des occasions de réseautage et d'échanges entre ses membres;
- Intervient comme voix collective des ordres sur des enjeux d'intérêts communs;
- Agit comme prestataire de services partagés auprès des ordres, selon les mandats et les budgets adoptés;
- Agit comme référence auprès de ses publics.

Les interventions du Conseil se font aussi au sein de débats sur des dossiers importants pour la société québécoise, dans une perspective large de l'intérêt public. L'intégration des professionnels formés à l'étranger (PFÉ) est une des questions sur lesquelles le Conseil s'est penché dans les dernières années. Les nombreuses études qu'il a menées lui a permis de développer une expertise sur cet enjeu de société.

## Objectif

En vue d'assumer pleinement son rôle de conseiller auprès du gouvernement, le Conseil souhaite faire connaître ses recommandations quant aux enjeux du système professionnel. Il aimerait travailler en collaboration avec le gouvernement en place pour mettre en œuvre ses priorités.

## Mise en contexte

Depuis plusieurs années déjà, le Conseil interprofessionnel du Québec travaille activement sur la question de la reconnaissance des diplômes et compétences des professionnels formés hors du Québec.

Fort de plusieurs études, sondages et documents de réflexion, le Conseil interprofessionnel du Québec a formulé plusieurs recommandations ces dernières années afin d'accélérer l'obtention d'un permis de pratique et d'un emploi de plein potentiel pour les personnes immigrantes.

Parmi celles-ci, le CIQ recommande encore cette année de financer adéquatement la mise à niveau des professionnels formés à l'étranger qui doivent suivre une formation d'appoint ou compléter un stage. Le CIQ recommande d'investir un montant de 63,9 M\$ sur 5 ans dédiés à cette mise à niveau.

Cette demande s'appuie sur une étude menée en 2018 par l'ÉNAP sur le décrochage du processus de reconnaissance menant à un titre professionnel<sup>1</sup>. Sachant que le décrochage du processus de mise à niveau est principalement causé par les délais d'accès, la conciliation travail-étude-famille et les difficultés financières, il apparaît essentiel d'agir sur ces facteurs. En accélérant la trajectoire d'intégration, nous limitons l'impact financier sur les candidats, réduisons les délais et facilitons la conciliation.

Le Conseil reconnaît que le gouvernement fait des efforts pour faciliter l'intégration des immigrants, notamment en francisation et en soutien financier. Cependant, sans agir sur l'accès à la formation d'appoint et aux stages, le portrait entourant l'intégration des professionnels immigrants ne s'améliorera pas. Le ministre des Finances a tout en main pour faire ce pas de plus dans son budget 2021-2022.

---

<sup>1</sup> Accélérer l'intégration professionnelle : Évaluation des dépenses publiques liées à la formation d'appoint et aux stages pour les professionnels formés hors Québec ayant fait une demande de reconnaissance auprès d'un ordre professionnel ; Conseil interprofessionnel du Québec ; novembre 2018, p. 24.

## Accélérer l'intégration professionnelle des immigrants au Québec

Dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre que connaît le Québec depuis plusieurs années, les ressources attribuées en immigration se doivent d'être importantes. En effet, ce bassin de travailleurs peut en partie répondre aux besoins du marché et contribuer à l'essor économique du Québec. La pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement ne vient qu'accentuer la pression sur plusieurs domaines stratégiques.

Rappelons qu'environ 34 % des personnes en processus de mise à niveau après avoir reçu une reconnaissance partielle de leurs compétences par un ordre professionnel abandonnent en cours de route le processus<sup>2</sup>. Parmi les raisons identifiées, le manque d'accès aux stages et à la formation d'appoint revient régulièrement.

Autant les ordres professionnels que les personnes immigrantes ont fait ce constat. D'après un sondage mené auprès des 10 ordres ayant le plus de demandes de reconnaissance, 44 % ont identifié l'accès à la formation d'appoint ou à un stage comme l'une des principales raisons pouvant expliquer le décrochage des candidats<sup>3</sup>. 35 % de ces derniers, quant à eux, trouvent que le processus est si long qu'ils ont abandonné les stages et formations demandés par l'ordre professionnel<sup>4</sup>. Il faut savoir que la fréquence des cohortes à la formation d'appoint est très variable, soit de 1 à 4 cohortes par année. Le nombre de places par cohorte est aussi changeant selon l'ordre professionnel. Souvent considérées comme étudiants libres, donc ne faisant partie d'aucune cohorte, les personnes avec une prescription d'un ordre professionnel passent souvent en dernier pour les places en cours ou en stage. Les étudiants québécois sont privilégiés face à cette autre clientèle.

On évalue en moyenne de 6 mois à 1 an le temps d'attente avant qu'une personne immigrante débute sa formation d'appoint<sup>5</sup>. Ce délai ralentit son entrée sur le marché du travail et augmente substantiellement la probabilité de non-complétion du parcours de reconnaissance professionnelle. Le Québec se trouve ainsi privé d'une main-d'œuvre qualifiée.

Le goulot d'étranglement pour les places disponibles touche plus particulièrement certaines professions : les psychologues, les technologues médicaux (près de la moitié des personnes immigrantes n'y ont pas accès), les médecins et les infirmières auxiliaires<sup>6</sup>. Par ailleurs, un groupe de travail des ordres dont les membres ont une formation qualifiante de niveau collégial, tel que les hygiénistes

---

<sup>2</sup>

<sup>3</sup> *Ibid*, p. 5.

<sup>4</sup> Regards sur l'intégration professionnelle : point de vue des personnes immigrantes souhaitant exercer une profession réglementée au Québec ; Conseil interprofessionnel du Québec ; mai 2019, p. 37.

<sup>5</sup> Enjeux et solutions : l'intégration professionnelle des personnes immigrantes; Conseil interprofessionnel du Québec ; février 2019, p. 15.

<sup>6</sup> *Ibid*, p. 25.

dentaires et les infirmières, a également mentionné rencontrer de grandes difficultés de financement du développement de programmes d'appoint. Il souligne les mêmes obstacles quant à l'accessibilité des professionnels formés à l'étranger à ces programmes accélérés, lorsqu'ils existent. Le gouvernement doit s'attaquer à cette entrave administrative.

Par ailleurs, le financement des établissements d'enseignement constitue également un frein important. En effet, bien que certains professionnels formés à l'étranger soient disponibles pour amorcer leur formation d'appoint, leur faible nombre ne permet pas toujours de rentabiliser le démarrage d'une cohorte. Ils sont alors forcés de faire un choix difficile : attendre le démarrage d'une éventuelle cohorte ou encore s'inscrire dès maintenant au parcours régulier du programme d'études. Opter pour la seconde voie implique toutefois une non-reconnaissance des compétences acquises à l'étranger, décision qui prolonge fortement leur parcours d'insertion professionnelle.

Un raisonnement similaire s'applique aux stages en milieu de travail. La pénurie de main-d'œuvre actuelle n'incite pas les employeurs (qu'ils soient publics ou privés) à dégager des membres de ses équipes de travail afin de réaliser la coordination des stagiaires. Bien que certains programmes gouvernementaux existent, notamment le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) et le programme Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP), ceux-ci ne s'appliquent pas à l'employeur public (par exemple le réseau de la santé et des services sociaux et les milieux scolaires). Ils ne s'appliquent pas aux professionnels formés à l'étranger dans le cadre d'un stage prescrit par l'ordre professionnel lors de l'émission de la reconnaissance partielle.

### **Implications économiques de cette proposition**

Les répercussions économiques liées au décrochage professionnel sont considérables. Les efforts mobilisés par divers acteurs (gouvernement, établissements d'enseignement, ordres professionnels, employeurs) auront été vains non seulement pour les personnes immigrantes, mais aussi pour la société. Le Québec n'a pas à se priver du grand potentiel que représentent les immigrants professionnels.

En plus de fournir aux candidats tous les outils nécessaires à l'obtention d'un emploi rémunéré sur le marché du travail, un investissement pour leur mise à niveau représente une économie considérable pour le gouvernement. En effet, une étude du Conseil s'est penchée sur les dépenses publiques associées à la formation d'un individu entièrement formé au Québec. En 2017-2018, on évalue qu'il coûte en

moyenne 37 884 \$<sup>7</sup>. En comparaison, les coûts moyens pour la formation d'appoint d'un professionnel formé à l'étranger s'élèvent à seulement 16 286 \$. C'est environ 57 % moins cher de former le second individu. Un investissement pour augmenter les places de stages et de la formation d'appoint démontre ainsi toute sa pertinence.

La bonification des ressources entraînera une accélération du processus d'intégration, permettant une entrée plus rapide de la personne immigrante sur le marché du travail et une contribution significative à l'économie québécoise.

Finalement, on peut présager que le financement dans l'accès aux stages et à la formation d'appoint influencera positivement le taux de rétention des immigrants professionnels. En leur fournissant les conditions gagnantes pour participer à la société québécoise, les personnes immigrantes seront plutôt satisfaites de leur sort socioéconomique, limitant ainsi leur intérêt à quitter la province.

## Recommandation

Prévoir une enveloppe spécifique de 63,9 M\$ sur 5 ans afin de permettre la création d'un programme spécifique ayant pour objectif d'accélérer l'intégration des PFÉ et qui permettrait de financer :

- Le développement des programmes d'appoint répondant aux prescriptions des ordres professionnels;
- Le démarrage de cohortes de professionnels formés à l'étranger, même si elles sont de faible volume;
- Le financement de responsables de stages en milieu de travail s'appliquant à l'employeur privé et public, tel que prescrit par l'ordre professionnel lors de l'émission de la prescription de reconnaissance partielle.

---

<sup>7</sup> Accélérer l'intégration professionnelle : Évaluation des dépenses publiques liées à la formation d'appoint et aux stages pour les professionnels formés hors Québec ayant fait une demande de reconnaissance auprès d'un ordre professionnel ; Conseil interprofessionnel du Québec ; novembre 2018, p. 1.

## Autres recommandations

### Une aide financière nécessaire

En lien avec la cible mentionnée précédemment, le CIQ considère que le gouvernement du Québec devrait profiter de son budget 2021-2022 afin de renforcer les programmes d'aide financière aux personnes immigrantes, notamment celles en processus de mise à niveau de leurs compétences afin d'obtenir leur permis de pratique d'un ordre professionnel.

À leur arrivée au Québec, les diplômés hors Québec (DHQ) ne sont pas totalement au fait des dépenses qu'il faut encourir pour réussir la trajectoire d'intégration menant au permis de pratique et, ensuite, à un emploi qualifié. Les personnes immigrantes arrivent en sol québécois avec des moyens financiers plus limités que ce qu'exige la réussite de la trajectoire. Plusieurs DHQ ne s'attendaient pas à effectuer un retour aux études qui soit aussi long, encore moins à ne pas terminer le processus menant au permis de pratique.

Pour réussir la trajectoire, les DHQ doivent déboursier des frais de scolarité, des frais pour soumettre le dossier à l'ordre et des frais d'examen, sans garantie de réussite. Il est fréquent que des DHQ cumulent parallèlement un, sinon deux emplois, suivent la formation d'appoint et/ou le stage et apprennent une nouvelle langue tout en subvenant aux besoins de base de leur jeune famille.

L'impact d'une charge de travail sur la réussite scolaire étant déjà largement documenté, un soutien financier accru apparaît donc être une solution porteuse afin de réduire le décrochage du processus de mise à niveau.

## Recommandation

Que soient renforcés les programmes d'aide financière aux personnes immigrantes, notamment celles devant suivre un processus d'appoint à la suite d'une reconnaissance partielle de leur diplôme ou de leur formation, prescrit par un ordre professionnel.

### Mieux comprendre le processus d'examen professionnel

D'un ordre à l'ordre, le processus d'admission peut varier en fonction des exigences existantes autant pour les professionnels formés à l'étranger que pour ceux formés au Québec. Parmi ces variabilités, nous retrouvons l'existence d'un examen professionnel dans plusieurs ordres professionnels québécois.

Parmi les dix ordres recevant davantage de demandes de reconnaissance des DHQ, 5 ordres exigeant un examen constatent un écart important entre le taux de

réussite des personnes immigrantes et des diplômés québécois (écart en moyenne de 30 %). Même si ces écarts de réussite aux examens ne sont pas exclusifs au Québec, il est important de se questionner sur les options disponibles afin les réduire.

Toujours selon un sondage du CIQ, 61 % des personnes immigrantes sondées<sup>8</sup> auraient aimé de l'aide à la préparation des examens afin d'accroître leurs chances de succès. Selon eux, il importerait d'évaluer la possibilité que les ordres professionnels puissent offrir des formations préparatoires à leurs examens et qu'ils informent les personnes immigrantes sur les ressources disponibles à cet effet. L'échec à l'examen, à répétition, retarde le processus d'obtention du permis de pratique.

Le CIQ a déjà invité ses membres à analyser les taux d'échec afin de trouver des solutions pour aider les candidats en situation d'échec sans toutefois créer de précédent et d'iniquités envers les candidats québécois dans la même situation.

Il apparaît cependant clair qu'une meilleure explication du processus en amont permettrait au candidat provenant de l'extérieur du Québec de se préparer plus adéquatement à la complétion des examens requis. Le budget 2021-2022 devrait accorder au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) les fonds nécessaires afin de financer des initiatives en ce sens.

### Recommandation

Que le MIFI subventionne un processus dans lequel les ordres professionnels concernés puissent offrir, en coordination avec les autres intervenants en immigration, des séances d'information aux DHQ (et des capsules vidéos pour ceux qui sont à l'extérieur de Montréal) afin qu'ils se familiarisent avec le processus de l'examen à échéancier régulier.

---

<sup>8</sup> Regards sur l'intégration professionnelle : point de vue des personnes immigrantes souhaitant exercer une profession réglementée au Québec ; Conseil interprofessionnel du Québec ; mai 2019.



CONSEIL  
INTERPROFESSIONNEL  
DU QUÉBEC

550, rue Sherbrooke Ouest  
Tour ouest, bureau 2050  
Montréal (Québec) H3A 1B9

Tél.: 514 288-3574 • Téléc.: 514 288-3580

[professions-quebec.org](http://professions-quebec.org)